



U.C.S.A. cgt

## **Atteinte au droit de grève à France télévisions Stop à l'escalade !**

La note de service de Rémy Pflimlin du 6 mars dernier qui prétend fixer de nouvelles modalités d'exercice du droit de grève à France télévisions n'en finit pas de jeter le trouble et de provoquer le désordre dans l'entreprise.

Une OPS qui ne s'était pas déclarée gréviste en début de journée s'est ainsi vue contrainte de remplacer au pied levé un collègue en grève. Elle a voulu cesser le travail. « Pas question » a prétendu son chef de service, accompagné d'un huissier. Face à cette pression insupportable, la salariée a craqué et été conduite au service médical, comme une autre collègue cadreuse.

Un chef de service, accompagné d'un huissier, vient chercher une scripte à la cantine alors qu'elle est en grève. A quand les forces de l'ordre? Comme elle ne se laisse pas impressionner, le chef de service la menace d'un recommandé... Ailleurs au montage, plusieurs encadrants entourent une monteuse pour tenter de la faire plier.

Ce jeudi matin, lors de la réunion mensuelle des DP du Siège, la direction a confirmé que des procédures disciplinaires étaient engagées à l'encontre des salariés grévistes. Tous les élus ont quitté la séance.

Un cadreur qui se déclare gréviste se voit questionné par un huissier. Il se trouve qu'à ce moment-là, 3 autres cadreurs sont en sous-activité et peuvent assurer l'émission. "Pouvez vous le signaler?", demande le cadreur à l'huissier. Non répond celui-ci, ce n'est pas mon mandat... Et pour cause. Constaté que 3 cadreurs peuvent assurer la continuité du service démontre que cet objectif n'est pas celui que poursuit la direction mais qu'elle se permet bien d'exercer une pression insupportable sur les salariés!

La CGT et les autres syndicats ont mandaté 4 cabinets d'avocats pour assigner la direction de France télévisions au TGI de Paris pour cette atteinte insupportable à un droit fondamental garanti par la Constitution et la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne. L'inspection du travail a aussi été saisie.

**RDV à l'Assemblée Générale en salle V 140 à 14H pour préparer la riposte!**

## **Touchez pas au droit de grève!**

Paris, le 12 mars 2015